

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

C A B I N E T

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MCOM N°019 - 2014)

Baba HAMA
Officier de l'Ordre National

Ouagadougou, le 28 mai 2014

Le Conseil des ministres s'est tenu le mercredi 28 mai 2014,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 22 mn,
sous la présidence de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION REGIONALE

Le Conseil a examiné un projet de loi et adopté deux (02) rapports :

Le projet de loi porte autorisation de ratification de la Convention portant création de l'Agence panafricaine de la grande muraille verte adoptée à N'Djaména le 17 juin 2010.

Ce projet de loi vise à élargir les opportunités de mobilisation des ressources et à parachever l'engagement du Burkina Faso dans la lutte contre la désertification.

Le premier rapport est relatif à la demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Guinée auprès du Burkina Faso.

Au terme de ses délibérations, le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de **Monsieur Kabiné KONDE** en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Guinée auprès du Burkina Faso, avec résidence à Bamako (République du Mali).

Le second rapport est relatif à la demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo auprès du Burkina Faso.

Au terme de ses délibérations, le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de **Monsieur Pierre Michel NGUIMBI** en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et

plénipotentiaire de la République du Congo auprès du Burkina Faso, avec résidence à Dakar (République du Sénégal).

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a examiné un projet de loi et adopté six (06) rapports :

Le projet de loi porte loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2014.

La loi de finance rectificative établit les nouvelles recettes à **mille huit cent vingt-trois milliards quatre cent un millions neuf cent cinquante-deux mille quatre cent soixante-dix-huit (1 823 401 952 478) francs CFA**, contre **mille six cent soixante-quatre milliards huit cent soixante-seize millions six cent huit mille (1 664 876 608 000) francs CFA** initialement prévues, soit une hausse de **9,52%**.

Les dépenses nouvellement établies se chiffrent à **mille huit cent vingt-trois milliards quatre cent un millions neuf cent cinquante-deux mille quatre cent soixante-dix-huit (1 823 401 952 478) francs CFA**, contre **mille huit cent trente trois milliards quatre cent quatre vingt un millions vingt mille (1 833 481 020 000) francs CFA**, initialement prévues, soit une baisse de **0,55%**.

Ce projet de loi vise à opérer des ajustements dans l'optique d'assurer une adéquation entre les dotations budgétaires initiales et les besoins de

l'Etat en vue de prendre en compte de nouvelles priorités identifiées après la mise en place du budget 2014.

Le premier rapport est relatif au bilan d'exécution du Programme d'investissement public (PIP) au 31 décembre 2013.

Le bilan d'exécution financière du Programme d'investissement public 2013 au 31 décembre 2013 fait ressortir un taux d'exécution financière de **78,67%** contre **58,49%** en 2012, soit une progression de **20,18** points.

En perspectives, les projets et programmes retenus dans le PIP augmentent de **3,34%** pour atteindre **340** projets et programmes en 2014 contre **329** pour la période précédente.

Le Programme d'investissement public passe de **809,968 milliards de francs CFA** en 2013 à **860,283 milliards de francs CFA** en 2014, soit une augmentation de **6,21%**.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier à prendre les dispositions idoines pour consolider les acquis et optimiser les dépenses d'investissements publics.

Le deuxième rapport est relatif au suivi de la mise en œuvre, au premier trimestre 2014, des Projets et programmes prioritaires.

Au premier trimestre 2014, sur les **343** projets prioritaires retenus, **167** étaient en cours d'exécution, **18** en instance de démarrage, **74** en recherche de financement et **84** en étude de faisabilité.

L'analyse des performances financières affiche un taux de décaissement de **37,55%** contre **18,86%** en 2013 à la même période et un taux d'absorption de **58,47 %** contre **66,70 %** en 2013 à la même période.

Le Conseil a instruit les ministères sectoriels à prendre les dispositions nécessaires pour le démarrage rapide des projets et programmes et l'adoption de leurs plans de passation de marché dès le vote de la loi de finances.

Le troisième rapport porte sur le Rapport d'activités du Comité national de la Dette publique au 31 décembre 2013.

L'encours de la dette du Burkina Faso au 31 décembre 2013 est estimé à **1 733,74 milliards de francs CFA** dont **1 295,96 milliards de francs CFA** au titre de la dette extérieure et **437,78 milliards de francs CFA** au titre de la dette intérieure.

Le Conseil a instruit le ministre en charge du dossier à prendre les mesures en vue de renforcer le contrôle et l'effectivité des audits internes ; améliorer l'absorption des ressources d'emprunt et veiller à l'utilisation effective du manuel de procédures en matière d'endettement et de gestion de la dette.

Le quatrième rapport est relatif à deux ordonnances portant autorisation de ratification des accords de prêt n° **203 106/PR BF 2014 10 00**, d'un montant de **onze milliards neuf cent six millions (11 906 000 000) de francs CFA** et n° **203 106/PR BF 2014 10 BIS 00**, d'un montant de **dix sept milliards sept cent seize millions (17 716 000 000) de francs CFA**, conclus le 27 mars 2014 à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire entre le Burkina

Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour le financement du projet d'aménagement et de bitumage de la route nationale (RN21) Dydir-Toma-Tougan.

L'aménagement et le bitumage de cette route, longue de 84 kilomètres, permettront d'améliorer la croissance économique du Burkina Faso par le désenclavement des provinces du Sanguié, du Nayala et du Sourou, zones à hautes potentialités agricoles et pastorales.

Le cinquième rapport est relatif aux résultats de l'appel d'offres international sur pré qualification pour la conception, la construction et l'exploitation de dix (10) centres d'adduction d'eau potable simplifiée dans la Région du Centre-Nord.

Au terme de ses délibérations, le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à l'entreprise **VERGNET HYDRO** pour un montant de **un milliard deux cent seize millions neuf cent soixante-douze mille deux cent quatre-vingt-cinq (1 216 972 285) francs CFA TTC** avec un délai d'exécution de six (06) mois.

Le financement est assuré par l'Agence française de développement (AFD).

Le sixième rapport est relatif à l'approbation des résultats de l'appel d'offres pour la réalisation de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiée (AEPS) pour le compte de la Direction générale des ressources en eau du ministère de l'Eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement.

Au terme de ses délibérations, le Conseil a marqué son accord pour l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

- **ASI-BF Sarl** pour la réalisation des AEPS de Bassi, Boussou et Somyanga pour un montant de **trois cent trente-trois millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille cent quarante (333 495 140) francs CFA TTC** avec un délai d'exécution de quatre (04) mois.
- **PPI** pour la réalisation des AEPS de Ronga, Toolo et Zogoré pour un montant de **deux cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre cent quarante-neuf (294 479 449) francs CFA TTC** avec un délai d'exécution de quatre (04) mois.
- **Groupement EEPC/SAT** pour la réalisation des AEPS de Béré, Guiba, Toécé et Tuili pour un montant de **trois cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent dix-sept mille six cent quatre-vingt (394 917 680) francs CFA TTC** avec un délai d'exécution de quatre (04) mois.
- **ECCKAF** pour la réalisation des AEPS de Kampala et Boungou pour un montant de **cent cinquante-six millions huit cent quatre-vingt-deux mille quatre cent seize (156 882 416) francs CFA TTC** avec un délai d'exécution de quatre (04) mois.
- **ASI-BF Sarl** pour la réalisation des AEPS de Manni et le renforcement des AEPS de Boussouma (Centre-Nord) et de Poa pour un montant de **quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions sept cent soixante-six mille quatre cent quatre-**

vingt (497 766 480) francs CFA TTC avec un délai d'exécution de quatre (04) mois.

Le montant total des attributions s'élève à **un milliard six cent soixante-dix-sept millions cinq cent quarante un mille cent soixante-cinq (1 677 541 165) francs CFA TTC.**

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2014.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE

Le Conseil a adopté un décret portant octroi d'un permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or à la société minière GRYPHON SA pour l'exploitation des gisements aurifères de Nianka-Nogbéle dans les Communes de Niankorodougou et de Dakoro, dans la Province de la Léraba, Région des Cascades.

Le permis d'exploitation couvre une superficie de **88,6 km²** pour une production prévisionnelle de **19,7 tonnes** d'or métal.

L'adoption de ce décret permet la mise en place du projet d'exploitation du gisement d'or de Nianka-Nogbéle et l'augmentation des retombées socioéconomiques des sites miniers pour le Burkina Faso.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

Le Conseil a adopté deux (02) rapports :

Le premier rapport est relatif au Rapport d'étape de la mise en œuvre du transfert du préscolaire et du post primaire au ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation (MENA).

Le Rapport d'étape fait ressortir :

- **350** collèges d'enseignement général (CEG) transférés ;
- **924** agents en service dans les CEG transférés, mis à la disposition du MENA ;
- **326** agents en service dans les Centres d'éveil et d'éducation préscolaire transférés au MENA.

Le Conseil félicite les acteurs pour les progrès enregistrés et instruit les ministres concernés à prendre les mesures nécessaires en vue de relever les défis de mise en œuvre de l'ensemble des opérations prévues pour s'achever le 15 septembre 2016.

Le second rapport porte sur la mise en œuvre d'un nouveau système d'évaluation des apprentissages et de certification des acquis en lien avec le continuum éducatif et les nouveaux curricula de l'éducation de base.

L'adoption de ce rapport permet de doter à moyen terme notre système éducatif d'un nouveau cadre de référence en matière d'évaluation des apprentissages et de certification des acquis.

I.5. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la Deuxième Communication nationale du Burkina Faso sur les changements climatiques.

L'adoption de ce rapport permet à notre pays de tenir ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ratifiée par le Burkina Faso le 20 septembre 1993.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le Secrétaire général du Gouvernement et du Conseil des ministres a fait au Conseil une communication relative à la participation de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, à la cérémonie d'investiture de son homologue sud-africain, Son Excellence Monsieur Jacob ZUMA, le 24 mai 2014 à Pretoria, en Afrique du Sud.

Il a par ailleurs informé le Conseil de l'inauguration, les 29 et 31 mai 2014, du périmètre irrigué de Dî et de la route Dédougou-Nouna-Frontière du Mali, réalisés dans le cadre du Compact du Millennium Challenge Account-Burkina, sous le très haut patronage de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso.

II.2. Le ministre de la Culture et du tourisme a fait au Conseil une communication relative au lancement, le 28 juin 2014, d'un événement international dénommé « **célébration de la culture islamique : Ouagadougou 2014** », sous l'égide de l'organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO).

II.3. Le ministre de l'Action sociale et de la solidarité nationale a informé le Conseil de la célébration du 3 au 26 juin 2014, de la 2^{ème} édition du mois de la famille et de l'enfant, sous le thème : « **les élus locaux au centre de l'action pour la promotion de l'éducation, l'intégration sociale et l'abandon des mutilations génitales féminines** ».

Cette célébration est placée sous le patronage de Madame Chantal COMPAORE, Epouse du Chef de l'Etat, Présidente d'honneur du Conseil national de lutte contre la pratique de l'excision.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION REGIONALE

- Monsieur Pascal Marthin **OUEDRAOGO, Colonel**, est nommé Consul adjoint au Consulat général du Burkina Faso à Milan (Italie) ;
- Monsieur Jean-Marie **YOUGBARE, Mle 24 058**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Consul adjoint à Paris (France) ;
- Monsieur Mamadou **SANGARE, Mle 19 925 X**, Ministre plénipotentiaire, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Ministre conseiller à l'Ambassade du Burkina Faso à Paris (France) ;
- Monsieur Mamadou **ILBOUDO, Mle 59 730 X**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon est nommé Premier Conseiller à l'Ambassade du Burkina Faso à Abidjan (République de Côte d'Ivoire) ;
- Madame Bernadette **OUEDRAOGO/NIAMBA, Mle 74 897 N**, Juriste, 1^{ère} catégorie, 7^{ème} échelon, est nommée Conseiller d'ambassade près l'Ambassade, Représentation permanente du Burkina Faso à Abuja (Nigéria) ;
- Madame Rose **OUEDRAOGO/OUEDRAOGO, Mle 46 652 N**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Deuxième conseiller à l'Ambassade du Burkina Faso à Tunis (Tunisie) ;
- Monsieur Souleymane **DABONE, Mle 118 856 Z**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Deuxième Conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso à la Havane (Cuba) ;

- Monsieur Manignan Roxane Adams **MEDAH, Mle 97 443 T**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Deuxième Conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso en République algérienne démocratique et populaire ;
- Monsieur Eric **ZOUNGRANA, Mle 118 848 A**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Deuxième Conseiller près l'Ambassade/Mission permanente du Burkina Faso en Autriche ;
- Madame Emma **KIEMA/KANKYONO, Mle 46 391 Z**, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Conseiller des affaires sociales au Consulat général du Burkina Faso à Lomé (Togo) ;
- Monsieur Dibazin Eugène **BASSOLE, Mle 222 252 M**, Interprète-Traducteur, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Attaché d'interprète-traducteur près l'Ambassade du Burkina Faso à Pretoria (Afrique du Sud).

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA SECURITE

- Monsieur Anthime **SAWADOGO, Mle 12 453 W**, Administrateur civil est nommé Conseiller technique du gouverneur de la Région du Centre – Est ;
- Monsieur Raphaël **KABORE, Mle 23 846 S**, Administrateur civil est nommé Conseiller technique du gouverneur de la Région du Centre – Ouest ;
- Madame Irma Francine R **ZOUNGRANA, Mle 75 237 V**, Administrateur civil, Haut commissaire de la province du Mouhoun ;

- Monsieur Yaya **SANOU, Mle 28 119 F**, Administrateur civil, est nommé Haut commissaire de la province du Nounbiel ;
- Monsieur Boureima **SAWADOGO, Mle 28 203 G**, Administrateur civil est nommé Haut commissaire de la Province de la Sissili ;
- Monsieur Emmanuel **OUEDRAOGO, Mle 59 716 L**, Administrateur civil, est nommé Secrétaire général de la Province de la Bougouriba ;
- Monsieur Abou **ZOURE, Mle 118 971 M**, Administrateur civil est nommé Secrétaire général de la Province de la Kossi ;
- Monsieur Yiyé Abraham **SOMDO, Mle 105 205 W**, Administrateur civil, est nommé Secrétaire général de la Province du Kourittenga
- Monsieur Idrissa **YANOGO, Mle 67 353 C**, Administrateur civil, est nommé Secrétaire général de la Province du Ziro.

Sont nommés préfets de département les personnes dont les noms suivent :

Province du Bam

- Monsieur Boubié Siéma **BADOLO, Mle 29 446 A**, secrétaire administratif, est nommé Préfet du Département de Zimtanga.

Province des Banwa

- Monsieur Lasmané **KABORE, Mle 73 644 A**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du Département de Balavé ;
- Monsieur Souaïbou **LAURA, Mle 16 931 K**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du Département de Tansila.

Province du Ganzourgou

- Monsieur Eugène **YAMEOGO, Mle 73 731 P**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du Département de Méguet.

Province du Gourma

- Monsieur Mahamoudou **CONSIGUI, Mle 105 263 N**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du Département de Yamba.

Province de la Komienga

- Monsieur André **KOUMSONGO**, Adjudant Chef est nommé Préfet du Département de Komienga ;
- Monsieur Omar **GARANGO**, Adjudant chef major, est nommé Préfet du Département de Madjoari.

Province de la Kossi

- Monsieur Ousmane **TRAORE, Mle 91 959 N**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du Département de Barani.

Province du Kourittenga

- Monsieur B. Olivier **BATIONO, Mle 220 611 Z**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du Département de Gounghin.

Province du KOURWEOGO

- Monsieur Issouf **OUEDROAOGO, Mle 220 627 I**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du Département de Toéghin.

Province de la Leraba

- Monsieur D.P. Michel **YELEMOU**, Adjudant Chef Major est nommé Préfet de Kankalaba ;

- Monsieur Clément **SANOU, Mle 72 559 L**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du Département de Ouélieni.

Province du Nahouri

- Monsieur Evariste Bertin **NIKIEMA, Mle 75 241 E**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du Département de GUIARO.

Province du Séno

- Monsieur Siaka **BARRO, Mle 216 398 J**, Administrateur civil, est nommé Préfet du Département de Dori.

Province du Zoundwéogo

- Monsieur Pasnewindé **OUEDRAOGO, Mle 220 630**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du Département de Manga ;
- Monsieur Seydou **TAPSOBA, Mle 220 644 R**, Secrétaire administratif, est nommé Préfet du Département de Béré.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- Monsieur Bonaventure Dim-Songdo **OUEDRAOGO, Mle 22 513 A**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon est nommé Chargé de mission en remplacement de Monsieur Jean Claude **BOUDA**.

**D. AU TITRE DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE ET SUPERIEUR**

- Madame Diata **BAILOU/TENDE, Mle 36 353 L**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon est nommée Chargée de mission ;
- Monsieur Sanmalmè Aristide **DABIRE, Mle 36 609 E**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, classe intermédiaire, 3^{ème} échelon est nommé Secrétaire général de la Commission nationale pour l'UNESCO.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté un décret portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale (ENESA) :

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Pierre Claver **BAMBARA, Mle 24 893 L**, Administrateur des services financiers.

Au titre des Elèves de l'Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale (ENESA) :

- Monsieur Bapio Alexis **BAKO**, Elève en première année du cycle des Techniciens supérieurs d'élevage.

MINISTERE DE L'EAU, DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Amado **SANFO**, Maire de la commune de Yako, Administrateur représentant l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) au Conseil d'administration de l'Agence d'exécution des travaux eau et équipement rural (AGETEER).

Pour le Ministre de la Communication
Porte-parole du Gouvernement, en mission
Le ministre de la Culture et du tourisme,
assurant l'intérim

Baba HAMA

Officier de l'Ordre National